

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire de Mérignac, par suite d'une convocation en date du 17 mars 2026.

PRESENTS : 49

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Véronique TREZEGUET, Christine MALKIEL, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Alexandre POUZEAUD, Clémence PINEAU, Prefmandh MABIALA, Aurélie DOULUT, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Stéphane BRUNEL, Jimmy BOURLIEUX, Loan PANIFOUS, Franck YVONNEAU, Jean-Charles ASTIER, Denis ABRAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Clémence NAVEYS-DUMAS

La séance est ouverte à 10h00

M. TRIJOLET invite chacun à prendre place et salue toutes les personnes venues nombreuses pour assister à ce Conseil municipal d'installation. Tout le monde ayant pris place, il rappelle dans un premier temps, comme il se doit, les résultats qui seront suivis de l'appel nominatif des nouveaux élus afin de s'assurer de leur présence et d'asseoir leur installation dans cette assemblée.

La présidence sera assurée par la doyenne de cette assemblée pour l'élection du Maire. Les groupes qui souhaiteront prendre la parole pourront le faire après l'élection.

Ensuite, ils prendront le temps de voter le nombre d'adjoints et de procéder à cette élection, les deux élections devant se dérouler à bulletin secret.

Viendra ensuite la lecture de la charte des élus conformément au Code Général des Collectivités Territoriales; elle doit être lue dans son intégralité.

Enfin, ils passeront à un certain nombre de rapports nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité en attendant le prochain Conseil qui se tiendra le 13 avril. Il rappellera en fin de Conseil les dates à venir.

Résultats obtenus lors du premier tour des élections municipales du 15 mars dernier :

- Nombre d'inscrits à Mérignac : 49 546.
- Nombre de votants : 27 275.
- Suffrages exprimés, 26 823, 55,05% de participation.

Résultat de chaque liste :

- « Ensemble nous sommes Mérignac », Thierry TRIJOLET : 13 887 voix, 51,77% des suffrages dès ce premier tour.
- « Mérignac nous rassemble », Thierry MILLET : 5 923 voix, 22,08%.
- « L'alternance pour Mérignac », Jimmy BOURLIEUX : 4 699 voix, 17,52%.
- « Faire mieux pour Mérignac », Loan PANIFOUS : 1 889 voix, 7,04%.

Ces résultats aboutissent à une répartition de 49 sièges de conseillers municipaux et de 9 sièges de conseillers métropolitains, conformément à l'article L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L. 262 du Code Electoral.

- « Ensemble, nous sommes Mérignac » : 39 conseillers municipaux, 7 conseillers métropolitains.
- « Mérignac nous rassemble » : 5 conseillers municipaux, 1 conseiller métropolitain.
- « L'alternance pour Mérignac » : 4 conseillers municipaux, 1 conseiller métropolitain.
- « Faire mieux pour Mérignac » : 1 conseiller municipal, pas de conseiller métropolitain.

Appel par ordre alphabétique des nouveaux conseillers municipaux.

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est proposé que soit désignée comme secrétaire de séance la plus jeune de cette assemblée, à savoir Madame Clémence NAVEYS-DUMAS.

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il confie la présidence de l'assemblée à la doyenne des membres présents du Conseil Municipal, à savoir Madame Claude MELLIER.

Au vu des présents, les conditions de quorum sont remplies et il cède la place à Madame la Présidente.

Madame la Présidente déclare que c'est avec solennité qu'elle mesure l'honneur dû à son rôle de doyenne. Elle va assumer une présidence qui honore le groupe communiste auquel elle appartient.

En préambule, elle souhaite rappeler qu'elle a eu l'occasion de connaître les maires Michel SAINTE-MARIE, Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET. Une constatation lui fait dire que son groupe a toujours été respecté, écouté dans les débats qui ont animé plusieurs sujets. Au cours de ces trois mandatures, lors des commissions, elle était en relation avec des agents de services et leur Direction. Ce travail en commun a été riche. Les compétences, tant des agents techniques que des agents administratifs, sont utiles, nécessaires, afin que les élus puissent prendre des décisions politiques dont ils sont responsables de par leur fonction première.

Cette mandature qui s'ouvre va être confrontée à des crises diverses, difficiles, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales. Tous les élus vont devoir être à la hauteur.

Madame la Présidente se permet donc de valoriser l'ambition telle que l'humain d'abord. Elle les remercie de leur attention et leur souhaite bon courage pour les travaux qui les attendent, avec la volonté d'œuvrer pour les valeurs progressistes.

Elle va maintenant procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, Il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour l'élection du Maire, le Conseil doit constituer un bureau de vote dont la composition est la suivante :

une présidente, Mme MELLIER,

une secrétaire, la plus jeune de l'Assemblée, Clémence NAVEYS-DUMAS,

un assesseur par liste :

- Pour la liste « Ensemble, nous sommes Mérignac », Kubilay ERTEKIN.
- Pour la liste « Mérignac nous rassemble », Christine PEYRE.
- Pour la liste « L'alternance pour Mérignac », Christine MALKIEL.
- Pour la liste « Faire mieux pour Mérignac », Loan PANIFOUS.

Les assesseurs sont invités à rejoindre la table où est posée l'urne.

Concernant les modalités du vote, il est rappelé que le Conseil vote à bulletin secret, d'où l'installation d'une urne. Il est proposé aux conseillers de voter avec des bulletins sans enveloppe, sachant qu'il n'existe pas d'obligation légale à ce sujet. Par ailleurs, il est proposé de ne pas utiliser les isolements, sauf si un élu s'y oppose. *(La question est posée et personne ne s'y oppose).*

Madame la Présidente demande maintenant aux listes qui ont un candidat à proposer de lever la main et donne la parole à Vanessa FERGEAU-RENAUX.

Mme FERGEAU-RENAUX a l'honneur, au nom de la liste « Ensemble nous sommes Mérignac », de présenter la candidature de Thierry TRIJOLET au poste de Maire.

M. VANDECASTEEL a l'honneur de présenter, au nom de la liste « L'alternance pour Mérignac », la candidature de Jimmy BOURLIEUX.

Madame la Présidente indique que les demandes ayant été annoncées, des agents vont passer pour distribuer les bulletins de vote. Le vote se fait par ordre alphabétique.

Madame la secrétaire de séance va donc appeler les élus à rejoindre l'urne pour voter.

La distribution des bulletins étant terminée, la secrétaire prend la parole et cite un à un les élus pour qu'ils viennent voter.

(Chaque élu est appelé et dépose son bulletin dans l'urne).

Chaque élu ayant voté, Madame la Présidente propose aux assesseurs de procéder au dépouillement.

Madame la présidente leur propose de prendre connaissance des résultats.

- Nombre de votants : 49.
- Nombre de suffrages blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 43
- Pour M. TRIJOLET : 39 voix
- Pour M. BOURLIEUX : 4 voix

Elle invite Monsieur TRIJOULET à rejoindre l'estrade en proclamant Monsieur TRIJOULET Maire de Mérignac. (*Applaudissements*)

Elle félicite Monsieur le Maire et lui remet l'écharpe.

Monsieur le Maire les remercie. Il propose aux groupes politiques qui le souhaitent de prendre la parole.

M. FARNIER déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour affirmer le dynamisme de la majorité de gauche, dont notre groupe communiste fait partie, afin d'apporter aux mérignacaises et aux mérignacais des réponses à leurs attentes sociales, économiques et écologiques. Nous avons besoin de maires et d'élus qui apaisent, rassemblent et protègent.

Dans ce cadre, le groupe communiste au sein de cette majorité entend pleinement poursuivre son engagement avec des réponses concrètes et utiles à notre population. Notre commune connaît un dynamisme certain où il fait bon vivre. Cette vitalité est le fruit de politiques de gauche portées par des choix progressistes. Malgré un contexte budgétaire incertain, la Ville a su se projeter vers l'avenir sans perdre de vue la défense et le développement des services publics. Nous refusons de céder face aux logiques d'austérité et aux orientations économiques privilégiant la guerre au détriment des besoins sociaux. Les politiques actuelles menées par le gouvernement asphyxient financièrement les collectivités locales. Cette logique destructrice va à l'encontre des politiques que nous menons sur notre territoire.

C'est pourquoi les élus communistes, aux côtés des habitantes et des habitants, s'engagent dans ces luttes pour défendre nos hôpitaux, nos bureaux de poste, nos gares ainsi que l'accès universel au logement, à la culture et au sport pour tous. Nous continuerons à soutenir les associations, l'accès aux droits, les personnes les plus précaires ainsi que les personnes sans papiers et à lutter contre le racisme et la xénophobie.

Notre action s'inscrit dans une volonté constante de solidarité, de justice sociale et de maintien des services essentiels pour toutes et tous. Notre groupe continuera d'être partie prenante du projet municipal et de s'inscrire dans les principes de décision collective, alliant progrès social et transition écologique, construits dans un projet territorial pour l'intérêt des mérignacaises et mérignacais. Merci Monsieur le Maire, merci mes chers collègues. »

M. BOURLIEUX déclare : « Merci Monsieur le Maire. Permettez-moi, comme le veut l'usage, d'abord de vous féliciter de manière très républicaine pour votre élection, mais aussi mes félicitations pour l'ensemble des 49 membres de cette assemblée, en particulier les nouveaux membres qui vont découvrir ce qui est à mes yeux le plus beau des mandats local.

Je souhaite également saluer la campagne particulièrement républicaine qui s'est déroulée à Mérignac, dans un contexte politique national et local de plus en plus tendu. Je trouve que nous avons su privilégier collectivement les débats de fond pour notre commune plutôt que les attaques personnelles ou d'étiquettes trop souvent présentes ailleurs et pour cela, je tiens à tous collectivement vous remercier.

Cette atmosphère sereine et constructive doit nous servir de base pour le mandat qui s'ouvre et soyez assurés que de notre côté, nous refuserons toute opposition caricaturale. Nous incarnerons une opposition certes offensive, mais pragmatique et de bon sens, avec pour seule boussole l'intérêt des mérignacais. Nous soutiendrons ce qui ira dans leur intérêt, nous amenderons lorsque cela sera nécessaire et nous nous opposerons quand il le faudra.

J'ose espérer que nous trouverons en face de nous la même exigence d'écoute et d'ouverture. Car cela m'amène au véritable enseignement de cette élection municipale.

Au-delà de votre victoire qui ne fait que s'inscrire dans une continuité politique locale, le fait marquant est la progression historique du Rassemblement National à Mérignac. Jamais nous n'avions réalisé un tel score à une élection locale et jamais nous n'avions été aussi nombreux dans cette assemblée. Après les 20,89% obtenus par Jordan BARDELLA aux élections européennes, les 24,32% que j'ai recueillis ici même lors des élections législatives de 2024 et les 4 699 voix obtenues par notre liste aujourd'hui, il est désormais clair que le Rassemblement National fait pleinement partie du paysage politique mérignacais.

Au-delà des remerciements que j'adresse à nos électeurs, cette confiance nous oblige, mais elle vous oblige également, Monsieur le Maire, car si vous avez été élu sur un programme, vous êtes désormais le Maire de tous les mérignacais, y compris de ceux qui n'ont pas voté pour vous. Je n'aurai pas la prétention de parler au nom des abstentionnistes ni de ceux qui ont soutenu d'autres listes. En revanche, j'assume de porter la voix des 17,52% de mérignacais qui ont souhaité voir un Maire issu de notre mouvement à la tête de notre Ville.

On parle souvent du Rassemblement National comme le parti de la France des oubliés, trop rapidement réduit à la seule ruralité. Notre résultat montre que ces oubliés existent aussi ici à Mérignac. Des oubliés des politiques nationales, certes, mais aussi des oubliés de votre politique. Ces électeurs incarnent la France qui travaille, qui participe à la vie de notre commune et qui attendent d'être pleinement entendus. Ils sont artisans, cadres, chefs d'entreprises, issus de cette classe moyenne qui gagne trop pour être aidée, mais pas assez pour être aisée. Ils sont aussi employés, fonctionnaires, ouvriers, vivent notamment dans des quartiers comme Yser, Pont de Madame, Le Burck ou Beaudésert, qui ont massivement voté Rassemblement National, n'en déplaise à ceux qui, à l'extrême gauche, prétendent en être les porte-paroles.

Tous ces électeurs, quel que soit leur quartier, quelle que soit leur situation personnelle, tiennent au fond le même discours. Ils ne reconnaissent plus la Ville qu'ils aiment, une ville qui, malgré ses nombreux atouts que nous ne contestons pas, s'est développée trop, trop vite et parfois trop mal. Une ville qui sature, des mobilités qui se dégradent, des logements devenus inaccessibles pour les jeunes, pour les familles, une insécurité qui, quoi que vous en disiez, progresse, un centre-ville qui peine parfois à s'animer et un sentiment d'abandon qui s'installe dans de nombreux quartiers.

J'insiste particulièrement sur ce dernier point car une fracture territoriale est en train de se créer dans notre commune, entre un Est qui bénéficie pleinement du rayonnement et des dynamiques liées à la proximité avec Bordeaux, et un Ouest qui subit pour beaucoup de quartiers un enclavement économique, social, mais aussi en matière de mobilité et d'animation qui est une réalité pour de nombreux habitants.

Nous, nous refusons de voir s'installer ce Mérignac à deux vitesses entre les quartiers gagnants et les perdants de la métropolisation. Car oui, cette dégradation que beaucoup ressentent, bien au-delà de nos électeurs, n'est pas une fatalité.

Des choix politiques clairs existent pour préserver notre cadre de vie et l'équilibre de notre ville. Cette ambition est simple : faire de Mérignac une ville plus sûre en renforçant les moyens de notre police municipale, en rétablissant l'éclairage public et en luttant efficacement contre les cambriolages et les trafics de stupéfiants. Faire de Mérignac une ville plus propre, plus fluide, plus dynamique, une ville qui préserve l'identité de ses quartiers face à une densification trop souvent subie. Une ville qui investit dans sa jeunesse et ses familles, notamment par le retour à la semaine de 4 jours dans nos écoles, qui est une demande très forte des parents et du corps professoral. Une ville qui protège le pouvoir d'achat en instaurant une stabilité fiscale réelle pour les propriétaires. Une ville qui protège les plus fragiles tout en valorisant le mérite. Une ville qui rend des comptes et surtout qui redonne pleinement la parole aux habitants.

Cette vision, nous la porterons, nous vous la proposerons tout au long de ce mandat, car notre engagement au Rassemblement National ne s'est pas arrêté le 15 mars au soir, au contraire, il ne fait que commencer et nous serons au rendez-vous des attentes des Mérignacais. »

M. MILLET déclare : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme je l'ai fait dès l'annonce des résultats, je vous adresse à nouveau mes félicitations républicaines pour votre élection.

Ce scrutin s'est inscrit dans un contexte marqué par des dynamiques nationales fortes qui ont largement pesé sur le vote, parfois au détriment des enjeux locaux. Mais il traduit aussi des réalités mérignacaises qu'il nous faut regarder avec lucidité.

Pour ce qui concerne le groupe « Mérignac nous rassemble », nous prenons acte du résultat. Nous le faisons avec sérieux et avec le respect dû au suffrage universel. Avec les élus du groupe, nous serons une opposition exigeante, constructive et engagée, bien sûr, au service des mérignacais.

Exigeante parce que de nombreux sujets appellent des réponses claires : urbanisme, cadre de vie, assainissement, infrastructures, services équitables pour tous, mobilité, sécurité du quotidien, fiscalité.

Constructive parce que chaque fois que l'intérêt de la commune le commandera, nous saurons travailler de manière responsable.

Engagée enfin, parce que les 5 923 électrices et électeurs qui ont placé la liste « Mérignac nous rassemble » en deuxième position lors de cette élection municipale et nous ont accordé leur confiance, attendent de nous que nous portions leur voix avec constance et détermination. Notre responsabilité est désormais claire : être à la hauteur de cette confiance et préparer l'avenir. »

M. PANIFOUS déclare : « Chers collègues, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, dans un premier temps, je tiens à remercier l'ensemble des électrices et des électeurs de Mérignac qui ont fait confiance en mon équipe et en notre programme que nous avons porté ensemble. Monsieur le Maire, je vous présente moi aussi mes félicitations républicaines quant à votre réélection. J'espère que cette mandature que vous présiderez se passera dans la transparence, le respect et l'écoute.

Cependant, je ne peux pas évoquer votre réélection sans évoquer ma propre position quant à ce scrutin. Voyez en mon abstention une méfiance vis-à-vis de votre programme et de la ligne politique que vous incarnez et que vous continuerez d'incarner. Durant les plusieurs mois où nous avons pu tous faire campagne, nous avons pu observer les programmes de toutes et tous, et celui que ma liste représentait était, sous beaucoup d'aspects, opposé clairement au vôtre.

Comme beaucoup ici le savent, les questions qui m'animent sont axées autour de la dignité du logement, de la démocratie locale directe et de l'engagement de notre commune pour la paix : des éléments programmatiques qui sont plébiscités par une grande partie de la population française. J'espère sincèrement que nous pourrions répondre aux attentes de nos concitoyens par la création du référendum d'initiative citoyenne communale, la mise en place de la révocabilité des élus ou encore la refonte des conseils de quartier pour en faire des assemblées citoyennes décisionnelles.

Je l'évoquais précédemment, la dignité du logement est un point clé de ma ligne politique, cette question faisant partie de ma propre formation initiale et personnelle. L'accès au logement est un droit commun que nous devons garantir avec dignité pour toutes et pour tous.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous exhorte d'adopter un plan d'urgence sur la question du sans-abrisme, notamment au bois du Burck, et de l'état de notre parc de logements sociaux sur tout notre territoire.

Enfin, certains m'ont reproché d'évoquer la thématique de la paix en cette période électorale locale. La paix est devenue par la force des choses une question locale, d'autant plus lorsque des généraux belliqueux demandent aux maires de préparer la population à perdre ses enfants. C'était en novembre dernier. Qui veut la paix prépare la paix et non la guerre. Je souhaite qu'en hommage aux 150 années de la commune de Paris, nous puissions, comme les fédérés, faire de Mérignac une commune avec un rayonnement international sur la paix et la protection du droit des peuples opprimés à Gaza, en Iran, à Cuba, au Venezuela, au Congo ou encore au Soudan.

Je vous remercie et vous adresse à toutes et tous mes félicitations républicaines pour vos élections. »

Mme CASSOU-SCHOTTE déclare : « Au nom du groupe des écologistes de Mérignac, je salue et je félicite la victoire d'une liste d'union des forces de gauche et écologistes qui a permis de faire élire notre Maire aujourd'hui, Thierry TRIJOLET, d'un seul et premier tour. Beau résultat qui légitime l'homme, sa capacité à rassembler, à écouter, à dialoguer pour construire l'avenir de Mérignac que l'on aime.

C'est le fruit d'une histoire politique de Mérignac qui se poursuit depuis plus de 50 ans pour faire de Mérignac une ville verte, une ville où il fait bon vivre, une ville qui protège, une ville qui dialogue, qui rassemble, une ville qui anticipe, qui innove, une ville qui s'adapte aux défis climatiques depuis de nombreuses années, une ville qui pallie les effets désastreux d'une politique nationale libérale qui détruit, qui abîme, qui divise, qui fait la part belle aux lobbyings au profit de quelques-uns, au mépris et au détriment de notre santé et de notre environnement. Et tout cela dans un climat nauséabond d'un populisme insidieux qui se développe.

Notre ville, comme d'autres villes de gauche que je souhaite encore plus nombreuses demain soir, notamment dans notre métropole, ces villes s'avèrent de véritables boucliers, de vrais remparts, des forces d'interposition sociales et environnementales, face à ces politiques nationales désastreuses.

Ainsi, Mérignac est et reste une ville ouverte à tous, avec les solidarités, la justice, la justice sociale, la fraternité, la laïcité comme socle indéfectible et souhaité par nos concitoyens. Réjouissons-nous qu'il en soit ainsi.

Nous saluons et félicitons chaleureusement Thierry TRIJOLET qui a su inspirer cette confiance en se reposant sur un bilan collectif très positif et un projet tout aussi collectif et ambitieux pour relever les défis qui s'imposent à nous. Nous avons fait une belle campagne après avoir œuvré au quotidien dans nos différents mandats électifs et avons témoigné de notre action, de notre volonté et enthousiasme pour continuer à agir, pour améliorer le quotidien des mérignacaises et des mérignacais. Nous avons aussi été à l'écoute, attentifs aux échanges et aux préoccupations des uns et des autres. Nous ne les oublierons pas.

Nous ne laisserons pas les forces conservatrices et réactionnaires distiller des propos, des idées, voire des idéologies qui se nourrissent d'un malaise social qui se développe à cause des politiques libérales actuelles qui abîment, qui rejettent et qui divisent, propos d'ailleurs que nous venons d'entendre, hélas, précédemment. Notre bilan démontre le contraire.

Oui, nous sommes fiers de notre résultat du premier tour qui confirme un capital confiance pour une politique que nous nous engageons à poursuivre.

On ne peut toutefois se satisfaire pleinement au regard du nombre encore trop important d'abstentionnistes, à Mérignac comme ailleurs, qui nous engage à continuer de convaincre et à réconcilier les citoyens à la vie de la cité. Notre projet de politique démocratique participative est un enjeu fort pour demain.

Notre groupe écologiste est au rendez-vous et sera au rendez-vous, toujours présent, prêt à agir, à innover, à construire, à coconstruire pour réaliser notre projet en poursuivant un credo partagé : Mérignac ville verte, Mérignac ville résiliente, Mérignac ville solidaire, soucieuse de lutter contre le réchauffement climatique, soucieuse de garantir une qualité de vie pour tous et toutes. Notre groupe s'est un peu agrandi et s'est renouvelé. Je souhaite à tous nos élus écologistes, ainsi qu'à l'ensemble des nouveaux collègues qui sont présents ici, d'éprouver autant de satisfaction et d'enthousiasme pour servir, sentiment que j'ai pu connaître dans mes mandats successifs. Vos regards neufs nous enrichissent, complètent et façonnent nos expériences, car au contraire de certains ici présents, je suis convaincue que tous les vins qui se bonifient ne se bonifient pas forcément en vieillissant.

Nous sommes aujourd'hui heureux et enthousiastes de nous engager auprès de Thierry TRIJOLET, notre Maire, au sein d'une équipe municipale pour faire vivre notre projet commun dans le respect, avec nos exigences et nos convictions d'écologistes qui, je le rappelle, ne se limitent pas à la seule défense de la biodiversité, des mobilités, des énergies renouvelables et autres secteurs qui nous sont le plus souvent naturellement délégués. L'écologie irrigue bien tous nos domaines d'action : urbanisme, éducation, culture, sport, santé, action sociale, emploi, économie, patrimoine, sécurité et bien d'autres encore. Nous sommes prêts à agir dans tous ces secteurs qui nous seront confiés.

Parce que dans ce contexte délétère de conflits dans le monde et en Europe qui nous rend l'avenir incertain, anxigène, sachons défendre notre idéal commun. Restons à la fois utopiques et lucides, inventifs et courageux pour protéger notre planète à l'échelle de notre commune, de notre territoire de vie, et confions notre projet à mettre en œuvre au profit de tous les mérignacaises et les mérignacais. Merci. »

Mme FERGEAU-RENAUX déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues. Dimanche dernier, les mérignacais ont apporté un soutien net à votre candidature pour être Maire de cette belle ville de Mérignac. Elu dès le premier tour sur la deuxième ville de Gironde est un signal fort, une légitimité incontestable. Les mérignacais vous ont apporté leur confiance pour poursuivre le travail engagé pour une ville solidaire, dynamique et sereine.

Le mandat précédent a été difficile. Le Covid, la guerre en Ukraine, la crise budgétaire et la maladie d'Alain ANZIANI. Vous avez su mener l'équipe, conduire le projet de mandature, être présent pour chacun, tout en laissant la possibilité à Alain ANZIANI de pouvoir retrouver son poste si tel était possible.

Cette humilité vous honore et vous caractérise. Le groupe socialiste sait que vous êtes et demeurerez un maire qui rassemble, qui écoute, un Maire garant des valeurs républicaines et qui défend un service public de proximité, qui ne laisse personne au bord du chemin, un Maire de convictions mais sans sectarisme, un Maire qui parle à tous.

La politique nationale et les conflits en cours préoccupent chacun d'entre nous, ils affectent notre quotidien, ainsi que la confiance dans l'avenir de nos enfants. Mais nous savons aussi qu'une ville équilibrée, bien gérée, qui garantit des services publics de qualité, qui favorise l'emploi et le dynamisme économique, une ville qui relève le défi du changement climatique est notre meilleure protection face aux crises et aux divisions.

Monsieur le Maire, c'est votre projet, c'est notre projet que les mérignacais ont choisi pour Mérignac. Dimanche 15 mars dernier, les mérignacais n'ont pas seulement choisi un Maire, ils

ont exprimé un choix d'une vision de la vie locale, un choix de valeurs qui guideront l'action municipale pour les mandats à venir. Et nous savons que vous saurez être le Maire de tous les mérignacais.

Enfin, nous devons innover, trouver le moyen d'associer les citoyens, aller à leur rencontre différemment pour mener un mandat à leur service au plus près de leurs besoins et souvent des besoins qu'ils ne nous expriment pas. Vous avez choisi de considérer chacun et de proposer des axes de projets innovants. Je pense aux parents solos, à la santé, à la protection de l'enfance et le groupe socialiste vous en remercie.

Notre projet est fait de projets pour chaque quartier, pour tous les âges, pour favoriser l'échange, la rencontre, l'écoute et améliorer le quotidien. C'est ainsi qu'ensemble nous l'avons construit pour une ville apaisée, solidaire, innovante et proche de toutes et tous. Monsieur le Maire, vous avez toute notre confiance pour poursuivre et préserver ce Mérignac que l'on aime tant. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire déclare à son tour : « Merci. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je prends la parole avec une certaine émotion, moi, enfant de Mérignac, ayant grandi dans cette belle ville où mes parents se sont installés au début des années 60, des personnes qui avaient connu des temps plus troublés et qui ont trouvé en Mérignac une ville pour que leurs familles, leurs enfants s'épanouissent. Une pensée en direction de ma famille, de mon fils aussi qui a grandi comme moi dans cette belle ville de Mérignac.

Cependant, l'ancienneté dans une ville ne donne pas plus de légitimité car chaque habitant, quelle que soit son ancienneté mérignacaise, doit pouvoir parler de sa ville et y trouver une terre accueillante, comme a pu le faire le Président de mon comité de soutien dans cette élection, Monsieur Rio MAVUBA, que je remercie, au parcours spécifique, mais qui a pu trouver en Mérignac cette ville bienveillante et généreuse, le Mérignac que l'on aime et, je rajouterai, avec cette particularité dans notre ville combien les quartiers sont constitutifs de l'identité de notre ville, Mérignac.

Oui, j'ai grandi dans cette belle ville de Mérignac avec Robert BRETTE comme Maire, qui avait mis cette ville avec son histoire spécifique sur de bons rails pour assurer son développement en la plaçant dans les meilleures conditions pour aborder l'avenir. Puis son successeur devenu Maire, Michel SAINTE-MARIE, qui a amplifié positivement et de façon conséquente la trajectoire de Mérignac. Et de nombreuses années après, j'ai eu l'honneur de rejoindre la liste de Michel SAINTE-MARIE pour les municipales de 2008 et de participer à son dernier mandat, d'être élu au sport dans ce mandat, à ses côtés, avec cette très belle délégation au sport ici à Mérignac. Puis, en enchaînant dans l'engagement d'élu auprès de mon prédécesseur Alain ANZIANI, le collègue, le compagnon de route, l'ami avec qui j'ai cheminé, bénéficiant de sa confiance comme premier adjoint durant quasiment deux mandats avant de lui succéder au regard de la détérioration de sa santé, et mes pensées sont fortes à son adresse, lui qui aimait aussi Mérignac et qui a tant fait pour notre ville.

Ce parcours, je l'assume avec humilité, mais fierté. Cette séquence électorale de cette municipale 2026 pour Mérignac qui vient de s'écouler m'a donné un résultat particulièrement positif et victorieux, donnant cette légitimité avec le vote souverain des électeurs de Mérignac, après ma première prise de fonction en 2025 de par le vote du Conseil Municipal du 2 juin 2025, avec déjà une autre candidature en face de la mienne et son scrutin favorable à mon égard, sans surprise déjà à l'époque, compte tenu de la constitution de l'Assemblée municipale.

2026, une victoire dès le premier tour de par la large confiance accordée par les mérignacaises et les mérignacais, un vote significatif sur ma candidature et la liste que je conduisais « Ensemble, nous sommes Mérignac ». Un scrutin démocratique qui tranche définitivement des choix pour une ville qui rassemble et offre des services publics de proximité et un cadre de vie de qualité pour le prochain mandat.

Au-delà des formules commentant mon élection dès le premier tour, ce vote net - et sans galvauder cette formulation, comme on peut le voir au national - naturellement, de par la fonction de Maire, m'oblige à m'adresser à tous les mérignacais dans le respect de leur choix en direction des autres listes concurrentes de cette élection.

Ce fut de surcroît un leitmotiv dans les discours et échanges de campagne : savoir parler à tout le monde et proposer un projet rassembleur avec 10 engagements, 140 propositions pour le Mérignac que l'on aime pour toutes les mérignacaises et les mérignacais.

Je remercie la liste constituée qui m'a accompagné avec mes soutiens de façon forte dans cette campagne et je sais pouvoir compter sur les élus de cette liste pour œuvrer à l'intérêt général sur la base de valeurs de solidarité, avec innovation, pour un Mérignac dynamique mais attentif, bienveillant et généreux qui fait une place à chacune, à chacun, pour tous les âges, toutes les générations.

Un Mérignac qui accompagne ceux qui entreprennent et innovent, un Mérignac qui aide ceux qui souffrent. Une ville fraternelle. Et nous savons dans notre société, sans faire non plus de catastrophisme, combien celle-ci est traversée par des troubles et face à un monde instable, combien nous avons besoin de confiance au local, de fraternité en partage, sans angélisme aucun, mais avec conviction et engagement, en gardant le cap de l'approche humaniste.

Je sais, nous savons qu'une Ville, une commune, a un rôle primordial dans le cadre de son action et qu'elle a à agir dans tout ce que je viens d'évoquer.

Je voudrais saluer à ce moment l'action de la Ville de Mérignac avec le travail de l'ensemble des agents de la Ville et du pôle territorial de Bordeaux Métropole qui œuvrent au quotidien pour nos habitants. Nous savons combien leur collaboration auprès des élus est précieuse.

Oui, il faut une ville qui protège et fédère dans ce qu'elle doit à ses habitants en matière de tranquillité publique et de sécurité, dans une approche républicaine, mais complémentaire d'une action tout aussi forte avec la prévention et la médiation sociale ; dans ce qu'elle doit en équipements, services publics de proximité avec des équipements scolaires, sportifs, culturels, sociaux pour les habitantes et les habitants, avec des engagements pour l'éducation, le sport, la culture, la petite enfance, la jeunesse, les seniors.

Une préoccupation active pour les enjeux de transition écologique car, comme je le rappelais l'autre soir, de crise en crise, il y en a une qui perdure, c'est la crise écologique et ici à Mérignac, avec pragmatisme, Mérignac s'est engagé déjà depuis plus de 20 ans et continuera dans ce domaine.

Mérignac, ce sont aussi nos entreprises. C'est l'économie sociale et solidaire et son modèle, sans rien opposer, avec également nos commerces qui sont autant de richesse pour notre ville et nos quartiers et que nous soutiendrons.

Mon engagement sera marqué par la protection des plus vulnérables ou subissant ou risquant de subir des violences de toutes sortes, où la vigilance et la prévention doivent être de mise. Nous prendrons une part active et significative.

Alors effectivement, j'ai entendu plusieurs prises de parole. Je salue les engagements des uns et des autres. Monsieur PANIFOUS, je salue avec sincérité, compte tenu de votre âge, le fait d'avoir pris la tête de liste des combats que vous menez, mais il faut faire attention. On n'est pas ici pour réciter des slogans nationaux. Si on veut agir pour une ville également, Monsieur BOURLIEUX, il ne faut pas l'instrumentaliser, il ne faut pas réciter les programmes du national ou, je le répète, des slogans. Il ne faut pas monter les mérignacais les uns contre les autres. Si on veut agir, il faut agir pour tout le monde. Monsieur MILLET, merci de prendre acte. Effectivement, le choix de projet a été clair. Je suis fier de voir que Mérignac est parmi les 10 villes les plus peuplées qui ont tranché dès le premier tour lors de ces municipales.

Je serai un solide maillon. Nous serons de solides maillons avec mes collègues pour continuer et prolonger l'action des majorités qui se sont succédées à Mérignac, dans l'écoute et la proximité, pour continuer à conforter la qualité du cadre de vie et être disponibles pour tous les quartiers et aborder les sujets du quotidien de nos concitoyens.

Notre engagement : servir la ville et ses habitants dans un esprit républicain où le triptyque républicain Liberté, Égalité, Fraternité prendra tout son sens parce qu'ensemble nous sommes Mérignac pour le Mérignac que l'on aime. Merci de votre écoute. »

(Applaudissements)

2026-002 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L. 2122-1, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. La lecture combinée des articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet toutefois de créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Donc, au vu de ces dispositions, il est proposé de fixer à 18 le nombre d'adjoints, dont 4 adjoints de quartier. Les délégations ne seront pas attribuées lors de ce conseil municipal ; cela fera l'objet d'une communication dans quelques temps.

Il est proposé de voter à main levée sur cette proposition du nombre d'adjoints.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 39 voix pour et 10 abstentions : Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Christine MALKIEL, Madame Preslia OKOU, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Rémi COCUELLE, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Monsieur Loan PANIFOUS

2026-003 – Election des adjoints et des adjoints de quartier

Monsieur le Maire précise que doivent être arrêtés les noms de ces adjoints. Une liste de 18 noms va être distribuée. Ceux qui le souhaitent peuvent proposer d'autres listes de 18 adjoints, la présentation de listes incomplètes n'étant pas admise.

La liste proposée par Monsieur TRIJOLET est la suivante :

- 1^{ère} adjointe : Vanessa FERGEAU-RENAUX
- 2^{ème} adjoint : Jean-Charles ASTIER
- 3^{ème} adjointe : Anne-Eugénie GASPARD
- 4^{ème} adjoint : Bastien RIVIERES

- 5^{ème} adjointe : Amélie AUDOIT
- 6^{ème} adjoint : Gérard CHAUSSET
- 7^{ème} adjointe : Samira EL KHADIR
- 8^{ème} adjoint : Éric SARRAUTE
- 9^{ème} adjointe : Mauricette BOISSEAU
- 10^{ème} adjoint : Frank YVONNEAU
- 11^{ème} adjointe : Véronique TREZEGUET
- 12^{ème} adjoint : Joël MAUVIGNEY
- 13^{ème} adjointe : Caroline VAN RENTERGHEM
- 14^{ème} adjoint : Gérard SERVIES
- 15^{ème} adjointe : Emilie MARCHES (adjointe de quartier)
- 16^{ème} adjoint : Alain CHARRIER (adjoint de quartier)
- 17^{ème} adjointe : Michelle PAGES (adjointe de quartier)
- 18^{ème} adjoint : Stéphane BRUNEL (adjoint de quartier).

Il est proposé de conserver le même bureau en dehors de la présidence que M. TRIJOLET tiendra lui-même.

Monsieur le Maire propose que la constitution précédente se rapproche de la table afin de procéder au vote. Le déroulement du scrutin est le même que celui de l'élection du Maire.

Résultat du vote.

Nombre de votants : 49

Nombre de suffrages blancs : 10

Nombre de suffrages exprimés pour la liste d'adjoints proposée par M. TRIJOLET : 39.

Monsieur le Maire invite les 14 premiers adjoints à le rejoindre sur l'estrade :

- 1^{ère} adjointe : Vanessa FERGEAU-RENAUX,
- 2^{ème} adjointe : Jean-Charles ASTIER,
- 3^{ème} adjointe : Anne-Eugénie GASPARD,
- 4^{ème} adjoint : Bastien RIVIERES,
- 5^{ème} adjointe : Amélie AUDOIT,
- 6^{ème} adjoint : Gérard CHAUSSET,
- 7^{ème} adjointe : Samira EL KHADIR,
- 8^{ème} adjoint : Éric SARRAUTE,
- 9^{ème} adjointe : Mauricette BOISSEAU,
- 10^{ème} adjoint : Frank YVONNEAU,
- 11^{ème} adjointe : Véronique TREZEGUET,
- 12^{ème} adjoint : Joël MAUVIGNEY,
- 13^{ème} adjointe : Caroline VAN RENTERGHEM,
- 14^{ème} adjoint : Gérard SERVIES.

Il demande également aux 4 adjoints de quartier qui sont également porteurs de délégation de se lever à l'appel de leur nom : Emilie MARCHES, Alain CHARRIER, Michelle PAGES, Stéphane BRUNEL.

Les adjoints sont installés.

Charte de l'élu local : lecture des articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des collectivités Territoriales

Monsieur le Maire en donne lecture.

Article L. 1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt, qu'il lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Il est pris acte de la lecture de cette charte.

2026-004 – Délégations données par le Conseil municipal au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un ensemble de modalités techniques données à la fonction de Maire en termes de délégations.

M. BOURLIEUX exprime que son groupe est d'accord sur le principe qu'il faille fluidifier le fonctionnement du Conseil municipal et faciliter la gestion de la commune, et donc, est en accord avec la quasi-totalité de ce qui est proposé.

Cependant, M. BOURLIEUX a une question. Il a été très surpris sur le point 4 sur les marchés publics. Il est proposé de déléguer au Maire les marchés d'un montant inférieur à 2 M€ d'euros H.T. C'est un chiffre qui lui a paru extrêmement élevé. Il l'a comparé avec les communes de la même strate de population. Dans les communes de même strate, on est sur des chiffres en moyenne entre 300 000 € et 1 M€ H.T.

Il souhaite savoir pourquoi à Mérignac, ils sont au double d'un seuil qui est déjà maximum par rapport à l'essentiel des collectivités de la strate. Il souhaiterait avoir des précisions pour être rassuré sur ce point parce que, à 2 M€, il s'agit de travaux qui sortent de la gestion quotidienne et qui sont des travaux structurants pour la commune. Il aimerait avoir des précisions.

Monsieur le Maire confirme qu'un seuil est fixé. Cela étant, il sera toujours fait communication en début de Conseil des actes et des signatures faits par le Maire. En tout état de cause, ce type d'investissements sera toujours lié à une délibération qui sera débattue en Conseil municipal et M. BOURLIEUX va découvrir que Mérignac investit pour ses habitants, avec des montants particulièrement conséquents. Il est régulier d'avoir ce type de montants. Il lui assure que figureront les délibérations attenantes et les présentations des actes signés par le Maire.

M. MILLET indique que cette délibération ne pose pas de problème et en tout cas, pas de surprise. Toutefois, il souhaiterait, au nom du groupe « Mérignac nous rassemble », exprimer une certaine réserve sur un des points du point 3 qui concerne les financements qui pourront être à taux fixe ou indexé, variable ou révisable.

Dans cette salle, ils ont eu à se prononcer concernant le financement du Krakatoa en décembre, pour lequel il a été proposé un financement sur une durée de 25 ans, avec un taux en partie variable et en partie indirectement indexé sur l'inflation. Ils avaient à l'époque émis des réserves. Or, ces réserves étaient fondées sur les pics d'inflation que l'on peut connaître, notamment sur une période de 25 ans. C'était un choix qui n'était pas un bon choix. C'était un choix qui méconnaissait l'évolution des rythmes de l'inflation.

Aujourd'hui, à peine 4 mois plus tard, ils ont devant eux la crise qu'ils redoutaient, qui va faire inmanquablement monter l'inflation et donc, laisser cette phrase de financement avec des taux variables sans délibérer au niveau du Conseil municipal ce qui leur semble quelque peu exagéré.

Son groupe souhaiterait que cette disposition soit sortie des délégations et que le Conseil municipal puisse délibérer dès lors qu'ils auront à fixer les modalités d'un emprunt.

Monsieur le Maire signale que dans l'appel de fonds, ils possèdent une démarche qui préserve la Ville et le sujet est abordé, présenté et débattu au sein des instances. En conséquence, il ne retire pas ce point de la délibération qui leur est présentée. En tout état de cause, il est mis en concurrence.

M. MILLET regrette cette prise de position. Il rappelle que l'emprunt auquel il faisait allusion était de 4,5 M€ de mémoire. Il n'a pas été capé, c'est-à-dire que l'argent des mérignacais dans un contexte de dérapage de l'inflation va être utilisé pour payer des agios qui ne devraient pas

être payés s'il y avait un « capage » de cet emprunt. Il regrette fortement la manière dont cette décision est prise. Ce n'est pas dans l'intérêt des finances de la commune.

Monsieur le Maire rappelle, pour reprendre les joutes de la campagne, que chaque fois, la gestion de la Ville a été saluée par l'instance de contrôle que tous connaissent. Selon lui, concernant la gestion de la Ville et la façon dont sont abordés les financements, ils ne peuvent que se louer de la méthode et du travail des services.

En conséquence, il réaffirme que la délibération est présentée en l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 39 voix pour et 10 abstentions : Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Christine MALKIEL, Madame Preslia OKOU, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Rémi COCUELLE, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Monsieur Loan PANIFOUS

2026-005 – Création de trois emplois de collaborateurs de cabinet

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération classique de début de mandat pour la création de 3 collaborateurs de cabinet dans les limites des crédits inscrits fixés à 250 000 € et d'autoriser le remboursement des déplacements liés à l'exercice de leur fonction. Il est proposé de voter sur ces 3 emplois de collaborateurs de cabinet.

M. MILLET confirme que c'est une délibération qui est assez classique, mais qui ne leur permet pas d'avoir une vision complète sur l'activité du cabinet et les moyens humains qui y sont mobilisés. Mérignac est une ville assez importante, plus de 80 000 habitants. Lorsque l'on se rend au cabinet de Monsieur le Maire, on se rend bien compte qu'il n'y a pas que trois personnes en plus de lui-même.

S'il était possible de les éclairer, il voudrait savoir combien de personnes sont rattachées au cabinet, quelles sont les missions qui sont exercées, combien cela peut représenter d'équivalents temps pleins et si cela était possible, mais peut-être pas aujourd'hui puisqu'il n'y a pas eu de travail en commission préalablement, quel est le budget total que cela représente. Il le remercie.

Monsieur le Maire précise qu'il aura l'occasion de leur présenter cela. Il y a eu des débats au cours du mandat précédent. Dans le bâtiment dit de la Chartreuse où se trouve le cabinet, il y a également des services fonctionnels avec une administration liée à des fonctions de la Ville. Ils auront l'occasion de débattre lors de prochains Conseils municipaux et de leur présenter la chose, sachant qu'il y aura très certainement une réorganisation au niveau des services.

Aujourd'hui, il leur propose 3 collaborateurs de cabinet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 44 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Christine MALKIEL, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Monsieur Loan PANIFOUS

2026-006 – Moyens informatiques et de télécommunications mis à disposition des élus

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération classique sur les moyens mis à disposition des élus, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'ils puissent exercer leur mandat au mieux. Les éléments sont proposés en fin de délibération.

Il est demandé au Conseil de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout autre document afférent à cette mise à disposition de moyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2026-007- Conditions de dépôt des listes pour les commissions de Délégation de Service Public et d'Appel d'offres

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé au Conseil de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres et d'en définir le cadre de fonctionnement qui leur est présenté en trois points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

2026-008 - Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Mérignac

Monsieur le Maire souligne que compte tenu des actions conduites par cet établissement, il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration, dont 8 élus du Conseil municipal et les nominations auront lieu ultérieurement.

M. LASSALLE-BAREILLES demande une précision sur l'affectation du nombre de postes de ce Conseil d'Administration en fonction des différents groupes. Ce n'est pas précisé dans le document.

Monsieur le Maire indique que ce sera fixé ultérieurement avec les Présidents de groupes de ce Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé pour ce premier Conseil municipal.

En termes d'informations, les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront les lundi 13 avril et 27 avril. Pour juin, la date reste à stabiliser. Lors du prochain Conseil municipal du 13 avril, il sera procédé à de nombreuses désignations dans les organismes extérieurs comme les commissions municipales où les élus sont répartis. Trois commissions seront proposées.

Monsieur le Maire les remercie de leur participation à ce Conseil municipal d'installation. Il propose aux élus de se retrouver derrière la Chartreuse sur les marches face au parc pour la traditionnelle photo d'installation du Conseil municipal.

La séance est levée.



Clémence NAVEYS-DUMAS
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac